

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada See herein for bid submission instructions/ Voir la présente pour les instructions sur la presentation d-une soumission NA Alberta

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Canada Place/Place du Canada
Suite 1000
10th Floor/10e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3

Title - Sujet Automate Station	ary Cameras		
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
F2402-200155/A		2021	-01-04
Client Reference No N° de ré F2402-200155	férence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$EDM-014-11965	férence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N	N° VME
EDM-0-43171 (014) Solicitation Closes -	L'invitation pre	end f	in
at - à 02:00 PM	Mountain Standard		
on - le 2021-01-21	Heure Normale des	Roche	uses HNR
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress Lau, Chris	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur edm014
Telephone No N° de télépho (780) 566-2195 ()	ne		No N° de FAX) 497-3510
Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic DEPARTMENT OF FISHERIE 501 UNIVERSITY CRES. WINNIPEG MANITOBA R3T2N6 Canada	es et construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
See Herein – Voir ci-inclus	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ner au nom du fournisseur/
Signature	Date



File No. - N° du dossier EDM-0-43171

TABLE DES MATIÈRES

PAKIIE	1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	Z
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	Contenu canadien	2
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	2
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	4
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6.2	BESOIN	7
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
6.4	Durée du contrat	7
6.5	RESPONSABLES	8
6.6	PAIEMENT	9
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	9
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	Clauses du Guide des CCUA	10
	E « A »	
	IN	
ANNEXE	E « B »	15
BASE	DE PAIEMENT	15
ANNEXE	E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	16
INSTR	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	16

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43171

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \label{eq:model}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits.

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ouest de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante:

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-0-43171

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43171

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43171

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \label{eq:model}$

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'omission de respecter ces critères obligatoires à la clôture de l'invitation à soumissionner rendra votre soumission irrecevable et elle sera rejetée sans autre forme d'examen.

 Capacité à répondre à l'exigence et les spécifications de rendement obligatoires minimales énoncées en Annexe « A ».

4.1.2 Évaluation financière

Le prix offert total sera calculé selon la méthode suivante:

Les prix unitaires indiqués pour chaque article sera multipliés par la quantité estimative pour obtenir un prix total par article. Les prix totaux par article seront additionnées pour déterminer le prix de l'offre évalué totale

Clause du Guide des CCUA A0222T (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0031T</u> (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43171

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \label{eq:model}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien (Compléter par le soumissionnaire)

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

- () le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause <u>A3050T</u>.
- 5.1.2.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2018-12-06), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43171

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \label{eq:model}$

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- **6.1.1** Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

- 6.4 Durée du contrat
- 6.4.1 Période du contrat

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \label{eq:model}$

02-200155 EDM-0-43171

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au _____ inclusivement. (Compléter par le soumissionnaire)

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 2021-03-31.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Christopher Lau

Titre : Spécialiste d'approvisionnement

Services publics et Approvisionnement Canada Direction générale des approvisionnements

Place du Canada, pièce 1000 9700 avenue Jasper Edmonton (Alberta), T5J 4C3

Téléphone : 780-566-2195 Télécopieur: 780-497-3510

Courriel: christopher.lau@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (Pour être publié à l'attribution du marché)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-0-43171

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \label{eq:model}$

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (Compléter par le soumissionnaire)

Nom :			
Titre :			_
Organisation : _			
Adresse :			
Téléphone :	_	_	
Télécopieur :			
Courriel :			

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé prix de lot ferme précisé dans l'annexe « B », selon un montant total de _____\$ (*Pour être publié à l'attribution du marché*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), paiement unique

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger (le cas échéant)

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43171

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (Compléter par le soumissionnaire), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales <u>2010A</u> (2018-06-21) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du ______.

6.11 Clauses du Guide des CCUA

G1005C (2016-01-28), Assurances - aucune exigence particulière

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43171

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

Objectif:

Le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO), Winnipeg, Manitoba, souhaite acquérir huit (8) systèmes photographiques automatisés comprenant un boîtier et des appareils photo. Les systèmes seront installés sur des échoueries terrestres de morses et seront configurés pour prendre des photos par intervalles réguliers, qui doivent être programmables. Les systèmes seront déployés sur des sites dans tout l'Arctique canadien pour des périodes pouvant aller jusqu'à plusieurs mois, et doivent pouvoir être alimentés pendant toute cette période soit par batterie, soit par énergie solaire (de préférence l'énergie solaire). Les systèmes doivent également offrir la possibilité de transmettre les photographies par satellite, mais doivent être capables de stocker les images prises pendant la période de déploiement. Les photographies prises à l'aide des systèmes autonomes de photographie à intervalle permettront de quantifier le nombre de morses sur une longue période et de mieux comprendre les facteurs qui influent sur le comportement des morses à l'échouerie.

Portée :

Le MPO effectue des relevés de l'abondance des morses dans les échoueries terrestres, et les estimations de l'abondance sont basées sur le nombre de morses comptés à terre. Cependant, à tout moment, seule une certaine proportion d'animaux est à terre, le reste étant en mer et n'étant donc pas compté dans le relevé. Des estimations précises de l'abondance doivent donc tenir compte de ces animaux en multipliant les comptages terrestres bruts par des facteurs d'ajustement qui intègrent les animaux en mer. Des appareils photo installés sur les échoueries, utilisés conjointement avec des stations météorologiques fixes et des données sur les déplacements des morses marqués par satellite, fourniront des données sur les modèles de comportement des morses à l'échouerie, en particulier en ce qui concerne les covariables météorologiques comme la vitesse du vent, la température de l'air et les précipitations, qui seront finalement utilisées pour dériver des facteurs d'ajustement pour le comptage des morses. La collecte de ces données sur la période où les morses viennent sur les échoueries au milieu et à la fin de l'été est essentielle pour comprendre les fluctuations quotidiennes, hebdomadaires et saisonnières du nombre de morses afin d'évaluer les stocks avec précision.

Se rapporter à la matrice de conformité pour consulter l'ensemble des spécifications et des instructions en matière de rendement qui doivent être respectées afin qu'une soumission soit jugée recevable.

LIVRAISON

Pêches et Océans Canada Institut des eaux douces 501, croissant University Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6 Canada

Tous les produits livrables doivent être livrés à l'emplacement indiqué au plus tard le 31 mars 2021.

Veuillez indiquer ci-dessous :

Le delai de livraison sera respecte	
ou	
Le délai de livraison ne sera pas respecté	

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-0-43171

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \label{eq:model}$

MATRICE DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est présentée ci-dessous dans la « matrice de conformité ». Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

- Les soumissionnaires doivent démontrer leur conformité en présentant chaque spécification de rendement dans la matrice de conformité, et indiquer si le produit offert « Répond » ou « Ne répond pas » aux exigences.
- 2. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification de rendement en consignant cette information dans la colonne « Spécification de rendement proposée » de la matrice de conformité.
- 3. Les documents techniques justificatifs, comme les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doivent accompagner la soumission à la clôture de la demande de soumissions, et chacune des spécifications de rendement figurant dans la matrice de conformité doit renvoyer à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés respectent les exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif publié n'est disponible, le soumissionnaire doit fournir une justification écrite expliquant de manière détaillée la façon dont sa proposition répond aux exigences techniques.
- 4. Si les documents justificatifs susmentionnés n'ont pas été présentés avant la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit transmettre ces documents dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant la réception de l'avis. À défaut de se conformer à cette demande de l'autorité contractante dans le délai prescrit, la soumission sera jugée non recevable et ne sera pas retenue.
- 5. Le soumissionnaire doit transmettre par écrit et en détail toutes les préoccupations concernant les spécifications de rendement à l'autorité contractante avant la date de clôture des soumissions, comme l'indique le document de la demande de propositions.
- 6. À défaut de répondre à chaque spécification de rendement obligatoire, la soumission sera jugée irrecevable et sera exclue du processus d'évaluation.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43171

% Id de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

MATRICE DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES :

Besoin :	Fabricant proposé :	Numéro de modèle proposé :

Num éro d'arti cle	Spécification de rendement	Statut (O) Obligatoire (S) Souhaitable *	Spécification de rendement? Indiquer « Oui » ou « Non »	Spécification de rendement proposée: Le soumissionnaire doit indiquer en quoi il respecte la spécification de rendement en consignant l'information dans cette colonne.	Renvoi: Dans cette colonne, le soumissionnaire doit indiquer à quel endroit dans son document technique justificatif se trouve la spécification de rendement.
1	Doit comporter des applications de chronophotographie extérieure.	0			
2	Doit avoir un fonctionnement autonome.	0			
3	Doit être alimenté par un panneau solaire de 10 watts ou plus, avec les câbles nécessaires.	0			
4	Doit avoir un boîtier de protection qui résiste aux conditions arctiques, y compris à une plage de température de - 20 à 15 ° C, aux précipitations (pluie, grésil et neige) et à des vitesses de vent allant jusqu'à 80 km/h ⁻¹	0			
5	Doit être capable de loger un boîtier d'appareil photo reflex numérique à objectif unique (SLR) équipé d'un objectif 18-55 mm.	0			
6	Doit inclure un appareil photo numérique reflex à objectif unique (SLR) compatible (min 24 mégapixels).	0			
7	Doit être équipé d'un contrôleur de photographie à intervalle de temps programmable avec une plage d'intervalle de photo/fréquence de photo minimum de 10 minutes à 24 heures.	0			
8	Doit disposer d'un équipement d'installation qui permettra	0			

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ EDM\text{-}0\text{-}43171 \end{array}$

	d'installer l'ensemble du système sur un poteau ou un trépied vertical fixé sur le substrat rocheux exposé.			
9	Doit avoir une capacité de programmation Bluetooth.	0		
11	Doit être capable de stocker les images prises pendant la période de déploiement.	0		
10	Devrait avoir la possibilité de transmettre des photographies par satellite.	S		

Si, après livraison et acceptation, l'article est jugé inférieur aux caractéristiques de rendement minimales, il sera retourné au fournisseur à ses frais et le contrat sera résilié pour manquement.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43171

Id de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix soumis sont des prix unitaires fermes et comprennent tous les frais destination FAB, frais d'expédition et frais de déchargement. Les droits de douane ne sont pas compris et les taxes applicables sont en sus. S'il y a lieu, la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être inscrite séparément sur la facture. Le prix unitaire ferme doit comprendre TOUS les coûts liés à la prestation du bien conformément à l'annexe A, Énoncé du besoin, et rester ferme pendant la durée du contrat.

• Les prix unitaires fermes sont destination FAB :

Pêches et Océans Canada Institut des eaux douces 501, croissant University Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6 Canada

• Les prix unitaires fermes ne comprennent pas la TPS ni la TVH. La TPS et la TVH seront ajoutées séparément sur les factures émises du fait de ce contrat.

EXIGENCE FERME

Article	Description	Quantité (a)	Prix unitaires fermes (b)	Prix calculé (a x b)
1	Fourniture et livraison de huit (8) systèmes d'appareils photographiques autonomes conformément à l'annexe « A » - Besoin. (Le soumissionnaire doit fournir une ventilation détaillée du prix de lot ferme incluant le numéro de produit, la description, la quantité et le prix de chaque composant/périphérique.)	8 exemplair es	\$ I'unité	\$
	Prix tota	ıl évalué de l	a soumission (A) :	\$

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-0-43171

% Id de l'acheteur - Buyer ID $edm014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

) Carte d'achat VISA ;
) Carte d'achat MasterCard ;
	Dépôt direct (national et international) ;
,) Échange de données informatisées (EDI) ;
) Virement télégraphique (international seulement) ;
) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)